

REGLES DE VIE DE LA CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

- 1) Avant d'aller à la cantine, je vais aux toilettes et je me lave les mains.
- 2) Je rentre sans courir dans la cantine.
- 3) Je suis poli(e) avec le personnel.
- 4) Je respecte et ne tape pas mes camarades.
- 5) Je ne joue pas avec la nourriture.
- 6) Je ne crie pas, je parle discrètement.
- 7) Je reste assis(e) pendant les repas.
- 8) Je respecte le règlement de la cour.
- 9) Je sais qu'au bout de trois croix pour non-respect des règles, je serai convoqué(e) avec mes parents par les responsables de la cantine scolaire et que je risque des sanctions.

Fait à, le

Signature :

Mairie

59 place de l'église
01390 Saint Jean de Thurigneux
Tél : 04 74 00 81 56
Fax : 04 74 00 87 39

www.saint-jean-de-thurigneux.fr
Courriel : mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr

République
française

Département
de l'Ain

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

